

M. l'Orateur: Je pense que ce point intéresse strictement le ministre et le député. Je ne crois pas qu'on puisse légitimement soulever la question de privilège.

[Plus tard]

[Français]

L'hon. M. Marchand: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: L'honorable ministre de l'Expansion économique régionale pose la question de privilège.

L'hon. M. Marchand: Ce n'est pas, monsieur l'Orateur, que je ne veuille pas répondre à la question. Il s'agit d'un cas assez complexe auquel je ne peux pas répondre par un oui ou par un non, ou brièvement.

Alors, si l'honorable député désire des renseignements, je les lui ferai parvenir. Toutefois, à mon avis, son affirmation n'est pas juste.

[Traduction]

M. McIntosh: Monsieur l'Orateur, le ministre fera-t-il, à l'appel des motions, une déclaration à ce sujet afin de tirer toute l'affaire au clair?

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'IMPORTATION DE LAIT EN POUDRE

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture. Elle se rattache à une autre question que j'ai posée au ministre, il y a une quinzaine de jours, ainsi qu'au ministre de l'Industrie et du Commerce sur l'importation de lait en poudre en provenance d'Irlande et de Nouvelle-Zélande. Le ministre m'a indiqué alors que lui et son collègue étudieraient la question et me répondraient plus tard. Je me demandais si le ministre de l'Agriculture serait maintenant en mesure de renseigner la Chambre sur l'importance des importations de lait en poudre en provenance de l'étranger?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Oui, monsieur l'Orateur, j'ai fait étudier la question. Je ne puis, à cette étape-ci, donner au député les quantités exactes telles que nous les connaissons. Toutefois, il y a un point que je voudrais tirer au clair. J'ai dit que je ne savais pas si du lait en poudre exporté du Canada rentrait au pays. Je puis maintenant dire catégoriquement qu'il n'y a pas de poudre de lait écrémé exportée du

Canada et ayant fait l'objet de subventions qui ait été réimportée au pays.

M. Nesbitt: Une question supplémentaire...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. J'ai interrompu le député d'Oxford croyant que le député de Swift Current-Maple Creek voulait soulever la question de privilège.

[Plus tard]

M. Nesbitt: Monsieur l'Orateur, ma question est supplémentaire à celle que j'ai posée d'abord au ministre de l'Agriculture au sujet de l'importation du lait en poudre. Le ministre et son collègue, le ministre de l'Industrie et du Commerce, pourraient-ils poursuivre leurs enquêtes à cet égard, car j'ai ici, monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

M. Nesbitt: Non, non.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député sait de longue date qu'il ne peut apporter à la Chambre ou y présenter des pièces comme on en produit devant un tribunal. Ce procédé a été déclaré inacceptable en maintes occasions, et le député ne peut continuer son intervention en l'appuyant de pièces à conviction.

M. Nesbitt: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. J'essayais seulement de m'assurer de l'exactitude de ce que je lis sur l'étiquette de la boîte. Votre Honneur me permettra peut-être d'exprimer autrement ce qui y figure. C'est un contenant dont l'étiquette indique que le contenu est du lait en poudre importé d'Irlande, en assez grande quantité, et qu'il s'agit d'un produit de la Borden Company. Compte tenu de ces considérations, je me demande si le ministre voudrait poursuivre et se servir...

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Nesbitt: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je finissais ma question. Je demande si le ministre pourrait poursuivre son enquête et s'il voudrait se servir des pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de la loi sur les licences d'exportation et d'importation afin d'arrêter l'importation du lait en poudre.

L'hon. M. Olson: Monsieur l'Orateur, je puis clarifier cette question, je pense. Il y a trois catégories principales de lait en poudre. Il y a le lait écrémé en poudre, le babeurre en poudre et le lait entier en poudre. Depuis 1958, je crois, l'importation du lait écrémé et en poudre a été soumise à un certain contrôle.